

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

SEANCE DU 26 JANVIER 2011

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER (**à partir du point n° 2**), Denise STOECKLÉ, Rose STUPPFLER, MM. Pascal FLEITH (**à partir du point n° 3**), Rémi WESSANG, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mmes Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mmes Marcelle SCHMIDT, Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

ABSENTES EXCUSEES : Mmes Christine HENRY, Isabelle FUCHS, Conseillères -

PROCURATION : Mme Christine HENRY, Conseillère, donne procuration à Mme Françoise HORNY, Maire Adjoint -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 8 Décembre 2010
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Budget primitif « Energies Nouvelles » 2011
- 4) Budget primitif général 2011
- 5) Attribution de subventions
- 6) Vote des taux d'imposition
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- 8) Recrutement de saisonniers
- 9) Etat prévisionnel des coupes et programmation des travaux forestiers pour 2011
- 10) Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers - Modification des statuts
- 11) Demande de subvention - Aire de jeux Ecole Maternelle Bilingue Jean Petit
- 12) Acquisition de terrains sis au Letzenberg
- 13) Fixation d'un tarif de location du Salon de Musique de la Villa Fleck
- 14) Divers

--ooOoo--

Mercredi 26 Janvier 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2010

Le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2010 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé les marchés passés selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

| Marché | Titulaire | CP - Ville | Montant € HT marché | Date de notification du marché |
|---|----------------------------------|--------------------|--|---------------------------------------|
| Entretien-nettoyage de la Mairie et du Dépôt Incendie | HEINRICH développement nettoyage | 68200 MULHOUSE | 995,00 € | 24/12/2010 |
| Contrôle et réparation des protections incendie | Colmarienne des Eaux | 68027 COLMAR CEDEX | Prix par ouvrage : 12 € Tarif horaire : 41,50 € | 30/12/2010 |

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

| Date | Acquéreur | Propriétaire | Section | Parcelle | Situation du bien | Superficie en are | Zone | Nature du bien | Décision communale |
|-------|---------------------------------|---|---------|-------------------|---------------------|-------------------|------|----------------|--------------------|
| 12/01 | FILIOT Olivier TURCKMENISTAN | RENARD Didier 28 Route de Colmar 68040 INGERSHEIM | | Section 4 N°50 | 5 Rue des Ecoles | 1,07 | UA | Bâti | Ne préempte pas |

3°) BUDGET PRIMITIF « ÉNERGIES NOUVELLES » 2011

Rapporteurs : M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Lors de sa séance du 8 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté son 1^{er} budget primitif « Energies Nouvelles ». Les écritures relatives à la construction du nouveau hangar communal et passées en 2010, y ont été transférées.

Le budget d'exploitation 2011

Les dépenses prévoient :

- le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour le nouveau hangar communal ;
- les crédits nécessaires à la prise en charge des frais d'électricité, d'eau et d'assurance.

Les recettes sont constituées par la vente d'électricité et le loyer perçu pour la location du hangar.

Le budget d'investissement 2011

Il est prévu une seule nouvelle opération : la construction des ateliers communaux, pour un montant total HT de 627 090 € (honoraires divers compris).

Cette section est financée par une subvention du budget général de la Commune.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances, le 24 janvier 2011.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif « Energies Nouvelles » de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 25 000 € | 25 000 € |
| Investissement | 755 227 € | 755 227 € |
| TOTAL | 780 227 € | 780 227 € |

4°) BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2011

Rapporteurs : M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

En préalable, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un budget de transition suite aux gros investissements réalisés en 2010 et d'expectative, car les effets de la suppression de la taxe professionnelle ne sont pas connus. Puis, il présente les principales caractéristiques du budget primitif 2011.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 245 450 €, soit en diminution de 2,74 % par rapport à 2010. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 714 087 €, en augmentation de 1,88 %, par rapport à 2010. Elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 468 637 €. En tenant compte du résultat prévisionnel reporté de l'exercice 2010, la Commune peut virer à la section d'investissement un montant de 731 667 €.

Le budget de fonctionnement 2011

La baisse des dépenses de fonctionnement est notamment due à :

- l'absence de semaine culturelle ;
- l'ajustement du montant de certains crédits.

Les charges de personnels constituent le principal poste de dépenses (35 %), suivi du virement à la section d'investissement (24 %), puis des charges à caractère général (22 %) et des autres charges de gestion courante (14 %). Les 5 % restants se répartissent entre les amortissements (3%), la taxe Loi SRU et reversements de fiscalité (1 %) et les charges financières (1 %).

L'augmentation des recettes de fonctionnement est notamment due à :

- l'augmentation des bases des contributions directes ;

- l'augmentation des remboursements sur rémunération des agents en congés de maladie ou de maternité.

Le programme d'investissement 2011

En ce qui concerne les dépenses d'investissement du budget général, les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- le versement d'une subvention d'équipement de 708 939 € pour le financement du hangar et des ateliers communaux ;
- des achats divers et des travaux dans les écoles (la réfection de couloirs, d'un local de service, l'installation de jeux d'extérieur, l'aménagement de l'entrée de l'école maternelle Pasteur, etc.), pour un total de 58 135 € ;
- l'acquisition d'équipements pour les sapeurs-pompiers, pour un montant de 11 550 € ;
- des travaux dans les chemins ruraux, pour un total de 17 000 € ;
- l'agrandissement du columbarium et la réalisation d'une étude en vue de l'extension du cimetière, pour un montant de 20 000 €.

Le montant total s'élève à 1 606 367 €, reports compris.

Outre les subventions éventuelles, il est prévu d'autofinancer les dépenses d'investissement en 2011.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances le 24 janvier 2011.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2011, arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 3 081 817 € | 3 081 817 € |
| Investissement | 1 606 367 € | 1 606 367 € |
| TOTAL | 4 688 184 € | 4 688 184 € |

Observation :

Mme Rose STUPFFLER demande s'il est possible de présenter le budget sous forme de graphiques (camemberts).

M. le Maire l'informe qu'il est présenté sous cette forme, depuis plusieurs années, dans le bulletin municipal qui suit le vote du budget primitif.

5°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

L'instruction comptable M14 prévoit que dès lors qu'une liste des subventions figure au budget, elle vaut décision d'attribution des subventions.

C'est pourquoi, il est proposé d'individualiser les crédits de subvention par une délibération, distincte de celle du budget, qui vaut décision d'attribution des crédits et pièce justificative de la dépense.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-annexé (annexe n° 1).

6°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Action Economique, propose à l'assemblée de procéder à l'augmentation uniforme des taux d'imposition en appliquant le taux de l'inflation, soit 1,7 %.

A ce jour, l'état fiscal 1259 TH-TF permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2011 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Où l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **FIXE** à 815 000 € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2011, au titre des trois taxes « ménage » ;

- **DECIDE** par conséquent, de procéder à une réévaluation de 1,7 % des taux d'imposition pour 2011

| ÉVOLUTION DES TAUX | | |
|---------------------------|------------------|------------------|
| LIBELLE DE LA TAXE | TAUX 2010 | TAUX 2011 |
| Taxe d'habitation | 9,56 % | 9,72 % |
| Foncier bâti | 8,24 % | 8,38 % |
| Foncier non bâti | 29,00 % | 29,49 % |

7°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant :

- que le tableau des effectifs fait apparaître, au 1^{er} janvier 2011, un nombre de postes plus important dans la colonne des effectifs budgétaires que le nombre de postes réellement pourvus au 26 janvier 2011 ;
- qu'aucune nomination sur les postes à supprimer n'est à prévoir ;
- que le grade de contrôleur territorial a été fusionné avec celui de technicien territorial, à compter du 1^{er} décembre 2010 ;

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 21 janvier 2011 portant les enregistrements S2011.2, S2011.3, S2011.4 et S2011.5 ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la suppression, avec effet au 1^{er} février 2011, des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet : suite à la nomination de Mme Nadine RICHARD en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2010 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2011.2) ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet : suite à la nomination de M. Pascal JEHL en qualité d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2010, (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2011.3)
- 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (30,24/35^{ème} ou 86,40 %) : suite à la nomination de Mme Marie-Louise MURE en qualité d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2010 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2011.4) ;
- 1 poste de gardien de police municipale à temps complet : suite à la mutation de Mme Murielle HENRY à la Ville de Wattrelos le 17 septembre 2009 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2011.5).

➤ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ci-après :

| Grades ou emplois | Effectifs budgétaires au 01/01/2011 | Effectifs budgétaires au 01/02/2011 | Effectifs pourvus au 26/01/2011 | Dont : Temps non complet |
|---|--|--|--|---------------------------------|
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | |
| Directeur Général des Services | 1 | 1 | 1 | |
| Attaché principal | 1 | 1 | | |
| Attaché territorial | 1 | 1 | 1 | |
| Rédacteur territorial | 1 | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | 5 | 4 | 4 | |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | |
| Technicien territorial | 1 | 1 | 1 | |
| Agent de maîtrise | 2 | 2 | 2 | |

| Grades ou emplois | Effectifs budgétaires au 01/01/2011 | Effectifs budgétaires au 01/02/2011 | Effectifs pourvus au 26/01/2011 | Dont : Temps non complet |
|---|--|--|--|---|
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 2 | 2 | 2 | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 1 | |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | 2 | 1 | 1 | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 10 | 10 | 10 | 4 |
| SECTEUR SOCIAL | | | | |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ATSEM de 1 ^{ère} classe | 3 | 2 | 2 | 1 |
| POLICE MUNICIPALE | | | | |
| Brigadier-chef ppal | 1 | 1 | 1 | |
| Gardien de police | 1 | 0 | 0 | |
| Total général | 35 | 31 | 30 | 7 |

- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

8°) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Afin de pallier les absences pendant les congés d'été, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour les mois de juillet et août 2011, d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de juin 2011 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de septembre 2011.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juillet et août 2011 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juin et septembre 2011, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

9°) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS POUR 2011

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Monsieur Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux forestiers et l'état prévisionnel des coupes établis par l'Office National des Forêts.

La valeur nette des produits résultant des coupes de bois est évaluée à 1 721 € HT et le coût des travaux prévus en 2011 à 9 504 € HT.

En conséquence, le déficit prévisionnel s'élève à 7 783 € HT.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers établi par l'ONF pour l'exercice 2011.

10°) SYNDICAT MIXTE DES EMPLOYEURS FORESTIERS DE COLMAR ET ENVIRONS - MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal de la Ville d'Ingersheim a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach & Environs et les statuts de ce Syndicat.

Cependant, il est apparu nécessaire de clarifier certains articles pour permettre une meilleure mise en œuvre des prérogatives du Comité Syndical. C'est pourquoi, lors de sa séance du 29 novembre 2010, le Comité Syndical a validé, à l'unanimité, un projet de modification des statuts du Syndicat Mixte.

Il appartient à présent aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur cette modification.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5721-1 et suivants,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar & Environs du 29 novembre 2010 approuvant la modification des statuts et leur nouvelle rédaction,

Considérant la présentation des nouveaux statuts,

Suite à l'exposé de M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach & Environs, et leur nouvelle rédaction telle que consignée dans le document annexé à la présente délibération (annexe n° 2) ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11°) DEMANDE DE SUBVENTION - AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE BILINGUE JEAN PETIT

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

L'organisme de contrôle des aires de jeux a considéré que les jeux installés dans la cour de l'Ecole Maternelle Bilingue Jean Petit n'étaient plus conformes aux normes et a demandé qu'ils soient démontés.

Afin de les remplacer les enseignants souhaitent la mise en place d'une structure de jeux, comprenant :

- 1 tour
- 1 échelle
- 1 banc et 1 table
- 1 toboggan
- 1 mur d'escalade.

Cet ensemble serait complété par deux jeux à ressort.
L'opération est évaluée à 12 000 € TTC, pose comprise.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'aire de jeux de l'Ecole Maternelle Bilingue Jean Petit ;
- **SOLLICITE** des subventions, notamment du Département du Haut-Rhin ;
- **ATTESTE** que les crédits nécessaires au financement des travaux sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2011 (opération n° 1107 ; article 2128).

12°) ACQUISITION DE TERRAINS SIS AU LETZENBERG

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Par délibération en date du 1^{er} septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section 13 n° 68, lieudit Letzenberg, d'une superficie de 14 ares 73, appartenant au Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble pour le prix d'un euro symbolique. Or, vérification faite au livre foncier, il est apparu que la parcelle contigüe, cadastrée section 13 n° 243/65, avec 58 centiares, est également inscrite au nom du Syndicat.

En visualisant le plan, il semble judicieux d'acquérir également cette parcelle, dans la mesure où elle est déjà intégrée à la voirie rurale.

Le Syndicat est favorable à cette cession, qui se ferait concomitamment à celle de la parcelle n° 68 et aux mêmes conditions.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉDICE** d'acquérir la parcelle cadastrée section 13 n° 243/65, lieudit Letzenberg, d'une superficie de 58 centiares, appartenant au Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble ;
- **DIT** que cette acquisition sera réalisée concomitamment à celle de la parcelle cadastrée section 13 n° 68, lieudit Letzenberg, d'une superficie de 14 ares 73, appartenant également au Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble ;
- **ACCEPTE** le prix de vente consenti par le Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble, soit l'euro symbolique pour les deux parcelles ;
- **CHARGE** Maître BURDLOFF, notaire à Ingersheim, de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes pièces y relatives ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2111 en dépenses de la section d'investissement du budget général 2011.

13°) FIXATION D'UN TARIF HORAIRE DE LOCATION DU SALON DE MUSIQUE DE LA VILLA FLECK

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

La Commission Administrative a, à plusieurs reprises, donné un avis favorable à la mise à disposition de l'Ecole de Musique de Wintzenheim, du Salon de Musique de la Villa Fleck, à titre gracieux.

Cependant, ayant observé que ces demandes étaient de plus en plus fréquentes, elle propose qu'un tarif horaire de location de 16 € soit fixé par le Conseil Municipal, afin de couvrir les charges (électricité, chauffage, eau, nettoyage, accord du piano).

Ce montant de location pourrait s'appliquer à d'autres demandes d'utilisation (conférences, réunions, etc.) en excluant toutefois toute utilisation privée.

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif horaire de location du Salon de Musique de la Villa Fleck à 16 €.

14°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 9 mars 2011 à 19 heures.
- **Elections Cantonales** : les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochains. M. le Maire rappelle que la loi fait obligation aux membres du Conseil Municipal d'y participer pour exercer la présidence d'un bureau de vote ou les fonctions d'assesseur. Un tableau est mis en circulation, afin que chaque élu s'inscrive.
- **Félicitations** : Au nom de l'assemblée, M. le Maire adresse ses félicitations à M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, qui est devenu grand-père ce jour.
De même, il adresse ses félicitations à M. BEURNEL, fidèle auditeur, qui va fêter ses Noces de Diamant le 28 janvier.
- **Bourse aux articles de puériculture** : Mme Carine REMOND, Conseillère Municipale, fait appel aux talents logistiques et culinaires de ses collègues pour la bourse aux articles de puériculture, qui aura lieu le 13 février dans la salle de la SSSAI.

- **Mauriac** : Lors du voyage du Conseil Municipal à Mauriac, début octobre 2010, la délégation avait visité un élevage de salers. M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller Municipal, est resté en contact avec les éleveurs. Ceux-ci proposent des colis de viande. Ils sont prêts à venir les livrer à Ingersheim si 20 colis minimum sont commandés. Une opération de promotion de leurs produits pourrait également être organisée à cette occasion, peut-être en lien avec la Cave Jean Geiler, fin mars, début avril 2011. Il est suggéré que la Commission du Jumelage se charge de cette affaire.
- **Remerciements** : M. le Maire donne lecture de la carte adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, par Mme Lucie GRANDIDIER, employée communale en congé de longue maladie, à l'occasion de la nouvelle année.
- **Ligue contre le Cancer** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, fait appel aux volontaires pour participer à la campagne de collecte de dons pour la Ligue contre le Cancer, qui aura lieu du 17 mars au 4 avril 2011. La campagne officielle a lieu du 21 au 27 mars.
- **Conteneurs rue St Michel** : M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, demande s'il est possible d'installer des panneaux explicites concernant l'utilisation des conteneurs. Il a observé que 7 pots de confiture pleins avaient été jetés dans un conteneur. La CAC, compétente en matière de collecte sélective des déchets, sera contactée.
- **Aire de repos** : M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, a appris que l'aire de repos vers Bennwihr-Gare serait fermée. Il a entendu dire qu'il en serait de même de l'aire de repos située au giratoire du Florimont. Il lui est répondu que la Commune n'a pas été informée d'un tel projet.
- **RD 415** : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, indique que des arbres ont été coupés par les services du Département, le long de la RD 415, en vue d'y mettre un panneau d'informations routières.
- **Vitesse route d'Ammerschwih** : M. Arnaud MARCHAND, Conseiller Municipal, indique avoir été saisi de plaintes de riverains, concernant la vitesse des véhicules route d'Ammerschwih. Il demande s'il est possible d'installer un panneau clignotant, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres communes, ou des ralentisseurs. Il lui est répondu que les ralentisseurs posent problème pour les bus et les tracteurs.
- **Chemins ruraux** : M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, souhaite connaître la suite au débat sur les panneaux de signalisation dans les chemins ruraux et plus particulièrement au Mattensteinweg, qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil Municipal. M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, répond que des modifications sont à envisager et propose que la commission compétente se rende sur place au printemps. En ce qui concerne le panneau incriminé, il n'en a pas été trouvé trace dans les arrêtés de circulation et de stationnement.

- **La Poste** : M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, demande pourquoi La Poste a enlevé la boîte postale qui se trouvait sur l'immeuble LANG, route de Colmar. Il lui est répondu que la Commune n'a pas été informée et qu'il faut s'adresser à La Poste.

- **Stationnement** : Mme Marcelle SCHMIDT, Conseillère Municipale, indique que des véhicules gênent le passage du camion de ramassage des ordures ménagères dans la rue du Maréchal Foch. La Commune est d'ores et déjà intervenue auprès des personnes concernées. Malheureusement, il y a des gens qui ne tiennent aucun compte des autres. M. Remi WESSANG considère qu'il y a de nombreux problèmes de stationnement dans la Commune, notamment dans la rue de la République dont les trottoirs sont difficilement praticables. Il estime qu'il faut réagir et mettre des PV.
M. le Maire dit à M. Remi WESSANG qu'il ne supporte plus certaines remarques de la part de celui qui ne participe à aucune commission ni à la vie municipale, mais vient au Conseil Municipal seulement pour critiquer et dire aux autres ce qu'ils doivent faire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 45. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. Mathieu THOMANN et Jean-Marc BETTINGER, qui ont fêté leur anniversaire récemment.